

SUIS-JE CONCERNÉ PAR LE REMBOURSEMENT DE MES FRAIS DE STATIONNEMENT ?

Sur prescription médicale de votre médecin, l'Assurance Maladie peut rembourser les frais d'utilisation de votre véhicule personnel et des transports en commun.

Ces frais de transport sont remboursés à 65 % sur la base du prix du ticket de parking. Les frais de déplacement sont également remboursés au même taux sur la base d'un tarif kilométrique unique.

COMMENT ME FAIRE REMBOURSER DE MES FRAIS DE STATIONNEMENT OU DE TRANSPORT ?

Le remboursement des frais de stationnement et de déplacement se fait uniquement sur prescription médicale.

- 1 Le médecin me fait une prescription médicale m'autorisant à me rendre à l'hôpital avec mon propre véhicule
- 2 Je stationne sur le parking de l'hôpital, je paye à la sortie et je conserve mon ticket de stationnement.
- 3 J'envoie mon ticket de stationnement accompagné de ma prescription médicale à la CPAM pour remboursement (par courrier ou en ligne sur mrs.beta.gouv.fr)



CHIVPARK

Votre parking à l'hôpital

 **NOUVEAU**

Vos frais de stationnement
et déplacement peuvent
vous être remboursés.

TARIFS PARKING PUBLIC P1-P2-P3-P10 BAS

Jusqu'à 30 minutes : GRATUIT

A partir de 30 min : +0.50€/15 min

Au-delà de 6h30 : 12€

Tarif max par 24h : 12€

Tickets perdu : 12€

TARIFS PARKING ZONE DE STATIONNEMENT À DURÉE LIMITÉE (DÉPOSE MINUTE)

Jusqu'à 10 min : GRATUIT

A partir de 10 min : +1€/10 min

Au-delà de 1h30 : 1€/15 min

Tarif max par 24h : 59€

Tickets perdu : 59€

LE RÉGLEMENT S'EFFECTUE

En caisse automatique :

sortie hôpital, sortie urgences et au P3

OU

En borne de sortie :

seulement en carte bancaire



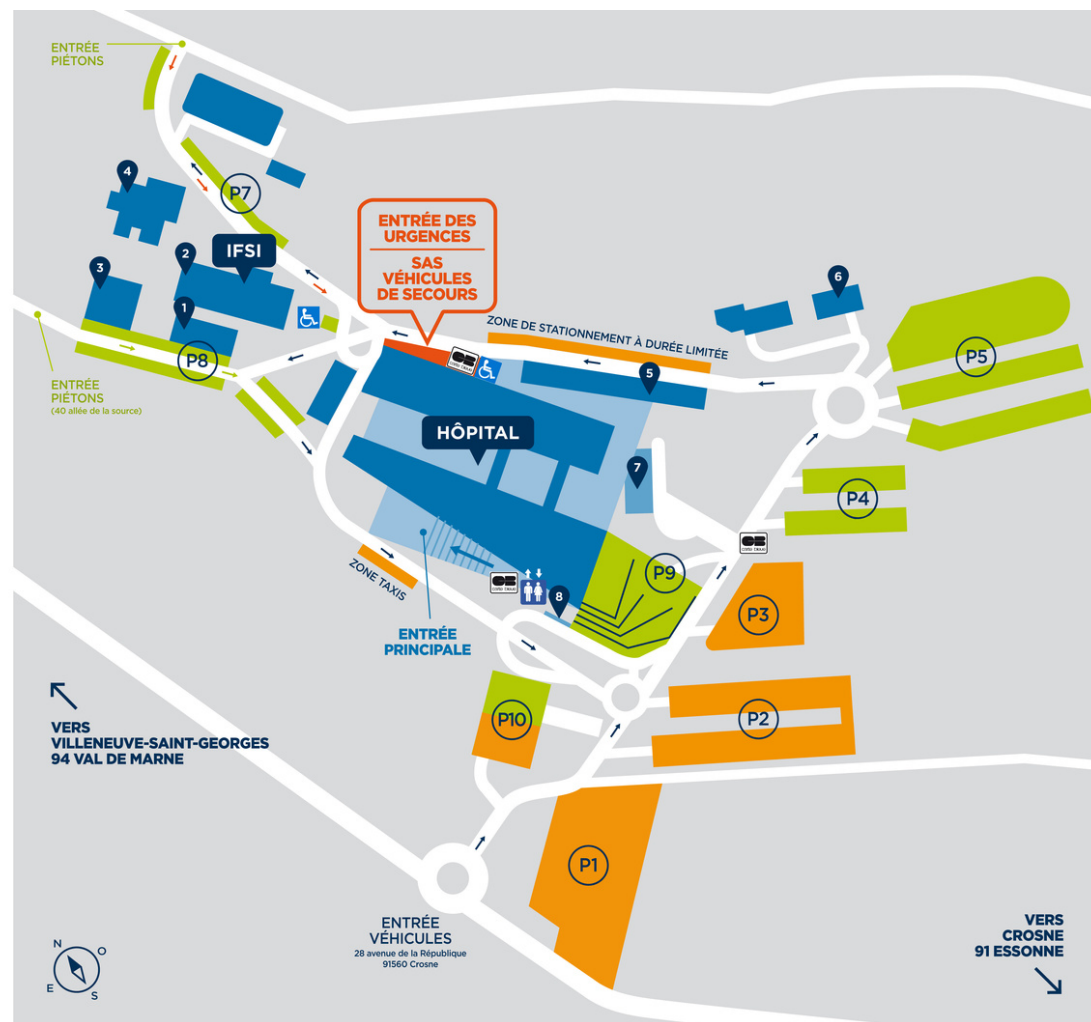
VOTRE PARKING À L'HÔPITAL



- PARKINGS RÉSERVÉS AUX VISITEURS
- PARKINGS RÉSERVÉS AUX PERSONNELS
- PARKING HAUT RÉSERVÉ AUX NOUVELLES MOBILITÉS
- PARKING SOUS-TERRAIN RÉSERVÉ :
 - aux personnes à mobilité réduite
 - aux visiteurs
 - aux personnels sous conditions

BORNES DE PAIEMENT

- DIRECTIONS, IFSI
- INTERNAT
- CRÈCHE
- PHARMACIE
- HÔPITAL DE JOUR DE PSYCHIATRIE
- QUAI DE LIVRAISON
- ARRÊT DE BUS LIGNES N, E, INTERVALS



Hôpital de Villeneuve-Saint-Georges Lucie & Raymond Aubrac
40, allée de la Source - 94195 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES CEDEX

ACCÈS VÉHICULES : 28, Avenue de la république - 91560 CROSNE
01 43 86 20 00 - parking@chiv.fr